

Activités liées au caractère propre

L'inscription dans un établissement de l'Enseignement Catholique sous contrat d'association avec l'État, implique l'adhésion au projet éducatif de l'établissement. Celui-ci comporte une dimension religieuse explicite, mise en œuvre dans le respect de la liberté de conscience garantie par l'article 18 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et par le Code de l'éducation (articles R.442-36 et R.442-38).

Liberté de conscience

L'établissement s'engage à respecter la liberté de conscience des élèves et des familles.

- **L'école St Jean propose la culture religieuse/chrétienne aux élèves.**
- **La catéchèse est proposée en dehors du temps scolaire par la paroisse Sainte Thérèse de Dunes** qui recouvre les communes de La Baule et Pornichet.

La culture religieuse/chrétienne à l'école Saint Jean

L'enseignement de la culture chrétienne ou religieuse fait partie intégrante du projet éducatif.

Il contribue à la formation intellectuelle et humaine des élèves en leur donnant des repères culturels, historiques et spirituels pour mieux comprendre le monde dans lequel nous vivons. Il vise également le développement de l'esprit critique, l'éveil au dialogue et la découverte des grandes traditions religieuses. Cet enseignement s'adresse à tous les élèves inscrits dans l'établissement. Il relève d'une démarche culturelle et éducative : il s'adresse à l'intelligence et à la réflexion, ne constitue pas un acte de foi et respecte la liberté de conscience de chacun.

Les familles sont informées du contenu et des modalités de sa mise en œuvre lors de l'inscription et des réunions de classe.

L'inscription à l'établissement vaut adhésion au projet éducatif remis lors de l'inscription et disponible sur le site de l'école.

En classe maternelle, CP et CE1 sont proposés un éveil à l'intériorité (à l'émerveillement, à l'écoute, à la discussion) et un éveil au religieux (différentes religions, visiter l'église, les textes religieux, une célébration, découvrir les grandes fêtes chrétiennes), respectueux de la liberté des personnes et favorisant le développement de l'esprit critique.

A partir du CE2 le support utilisé « Anne et Léo » mêle histoire, géographie, arts, ... afin de découvrir des éléments de connaissances propres aux religions et plus particulièrement à la religion chrétienne (plan d'une église, monuments des différentes religions, comment fête-t-on Noël dans le monde, l'histoire de Jésus, la peinture et la musiques religieuses, ...) et permettant le développement de l'esprit critique.

La célébration de Noël

Elle est facultative et organisée sur les heures de caractère propre. La date est inscrite dans le calendrier annuel remis à chaque famille. Quelques semaines en amont, une information leur est transmise.

Conformément à l'article R.442-36 du Code de l'éducation, l'activité est organisée :

- en dehors des heures de cours sous contrat ; c'est aussi le cas pour la culture religieuse/chrétienne
- en première heure de la matinée.

Les élèves non participants sont pris en charge par les familles.

Organisation et respect des horaires

Les heures consacrées à la culture chrétienne/religieuse liées à notre caractère propre ne réduisent pas le volume horaire des enseignements sous contrat. Des heures sont ajoutées dans l'emploi du temps (36 heures annuelles) pour permettre ces activités sans empiéter sur le programme de l'Education Nationale. Toute modification de l'emploi du temps liée à ces activités est communiquée aux familles (célébration).

Information et consentement

Les familles sont informées de la proposition de la culture religieuse/chrétienne à l'inscription.